

MÉTHODOLOGIE

On s'efforcera ici de présenter de la façon la plus complète possible la méthode suivie pour arriver aux résultats analysés dans les textes qui précèdent. On ne reviendra donc pas sur la problématique générale de la recherche.

Conformément à son orientation, l'étude entreprise devait permettre de tirer le parti maximal d'informations individuelles traitées sous forme statistique, tout en étant assuré de la cohérence, exploitation par exploitation, des données recueillies sur les caractéristiques structurelles et sur la situation d'endettement auprès du Crédit Agricole.

Une étude aussi détaillée n'aurait pu être menée au niveau national compte tenu des moyens dont on disposait. Limitée à quelques départements, l'analyse réalisée assurait en revanche une variabilité de situations structurelles suffisante pour dépasser la monographie.

Ce cadre était particulièrement indiqué pour apprécier l'existence d'éventuelles spécificités locales dans la distribution du crédit.

Il s'agissait d'avoir accès à la fois à des données de structures pour un groupe d'exploitations et à des données correspondantes d'endettement et, plus spécialement, à celles concernant les prêts bonifiés. Pour apprécier le phénomène dans toute son ampleur et en tenant compte de ses diverses composantes, il fallait appréhender vis-à-vis de l'endettement des situations d'agriculteurs aussi variées que possible, tout en les pondérant de façon à rendre représentatif cet éventail par rapport aux principaux critères caractérisant les agriculteurs des départements choisis.

Une telle option éliminait a priori les données tirées de l'échantillon d'agriculteurs du RICA ou provenant des comptabilités des Centres de Gestion qui ne prennent que partiellement en compte le champ des exploitations agricoles. On a donc décidé, avec l'accord du SCEES, d'utiliser les enquêtes sur les structures d'exploitations qu'il réalise périodiquement.

Cette base de sondage permettait de couvrir la totalité du champ à étudier et de situer toutes les exploitations agricoles par rapport à l'objectif de l'étude, l'endettement auprès du Crédit Agricole.

Toutefois, les données sur l'endettement étant inexistantes dans les enquêtes du SCEES⁽¹⁾ au moment où l'étude a été lancée, une banque de données d'endettement a dû être constituée à partir des données du CAM.

De là, pour chaque exploitation étudiée, un rapprochement a été effectué entre caractéristiques de structure et d'endettement.

Le choix des dates a été imposé par le rythme de réalisation des enquêtes et recensements du SCEES. Elles permettent cependant de rendre compte des changements intervenus, grâce aux Recensements Généraux de l'Agriculture (RGA) de 1970 et 1979-80 et à l'Enquête Communautaire sur les structures des Exploitations Agricoles en 1975 (EPEXA).

Enfin, on s'est fondé sur l'hypothèse que les caractéristiques d'endettement sont corrélées à la nature du système de production et à la dimension économique des exploitations agricoles. Une stratification selon ces deux critères devait par conséquent se révéler efficace dans le tirage d'un échantillon aléatoire. Un tel échantillon a été constitué dans chaque département, de façon à être représentatif, en 1970, de la population des exploitations agricoles pour deux critères structurels croisés : OTE et taille exprimée en PAT.

⁽¹⁾ Lacune en partie comblée lors d'enquêtes spécifiques comme l'enquête foncière de 1980, ou par l'EPEXA-1975 (vague 0) dont une question portait sur les annuités payées (cf. Annexe 1).

Cet échantillon a été suivi de 1970 à 1979-80. Les caractéristiques structurelles des exploitations ont été notées pour 1970, 75, 79. Pour les chefs d'exploitation et les membres de leur ménage qui étaient endettés auprès du CAM, l'historique détaillé des engagements a été reconstitué.

1. L'APPARIEMENT DES DONNÉES

On procède au rapprochement, pour une même unité statistique étudiée, des données provenant de deux sources indépendantes, l'une étant constituée, dans le cas présent, de dossiers administratifs (prêts des Caisses Régionales), l'autre des résultats d'une enquête statistique.

D'emblée se pose la question de la légitimité de ce rapprochement qu'on peut aborder sous l'angle de la comparabilité des champs couverts par les deux types de données.

1.1. LES CHAMPS COUVERTS

La définition même des unités statistiques dont on cherche à préciser les caractéristiques d'endettement, présente une certaine ambiguïté : s'agit-il des exploitants ou des exploitations ? Cette ambiguïté tient évidemment à l'étroite imbrication au sein de l'exploitation agricole d'une entreprise individuelle et d'un ménage où ce qui est destiné à l'une transite le plus souvent par l'autre.

On peut estimer a priori que les prêts, consentis par le Crédit Agricole, et en particulier les prêts bonifiés, le sont en vue de favoriser l'activité agricole et qu'ils sont donc destinés à des exploitations. L'aide de l'Etat par la bonification, et plus généralement par un système de taux plafonnés, s'adresse à des entreprises et n'est attribuée que secondairement au soutien du revenu des agriculteurs. Par conséquent, les prêts devraient être consentis aux exploitations. Ils le sont pourtant aux exploitants dans la mesure où l'exploitation individuelle n'a pas d'existence juridique en dehors de son chef.

On se heurte alors à une difficulté pratique : la population étudiée doit-elle être une population d'exploitants ou d'exploitations ? Faut-il, dans l'analyse, privilégier l'un ou l'autre des termes de ce couple ? La nature de l'entreprise individuelle agricole s'oppose à un choix tranché. En fait, dans le cas présent, les deux champs ont été pris en compte simultanément car les statistiques agricoles sont réalisées sur une population d'exploitations, alors que les dossiers de prêts sont établis pour des agriculteurs exploitants.

Ces deux champs sont-ils strictement comparables ?

1.1.1. Les exploitations agricoles selon les statistiques ministérielles

Les recensements généraux et enquêtes agricoles dénombrent des exploitations. En fait, ces enquêtes sont établies essentiellement dans une optique de production et l'on répartit le territoire agricole en unités de production. Celles-ci sont définies sur une base extrêmement large qui conduit à inclure des éléments très disparates dans le champ des exploitations agricoles⁽²⁾. Il en résulte un certain nombre d'inconvénients :

- les seuils utilisés sont bas et l'on peut se demander si une unité non spécialisée de 1 ha de SAU peut être considérée comme une exploitation agricole.
- la notion d'activité principale n'est pas prise en compte : sont considérés comme chefs d'exploitations des agents relevant clairement d'une autre caté-

⁽²⁾ Tout élément du territoire agricole placé sous la responsabilité juridique d'une personne ou d'une collectivité constitue une exploitation agricole, s'il dépasse un certain seuil de surface ou de production (1 ha de SAU en grande culture, 0,20 ha en culture spécialisée,...). L'exploitation ainsi définie est dirigée par un chef unique.

gorie socio-professionnelle, par le temps de travail qu'ils consacrent à une activité extra-agricole ou par l'importance des revenus qu'ils en tirent. Des exploitations de complément, de retraite, etc. sont par conséquent incluses dans le champ.

On peut donc s'attendre à ce que le nombre d'exploitations trouvé constitue l'enveloppe maximale de l'effectif des « véritables » exploitations qu'on peut évaluer à partir de celui des exploitations dirigées par un agent dont l'activité principale est l'agriculture.

Or, il n'existe à l'heure actuelle, aucun critère absolu, juridique ou administratif, permettant de définir, au sein de la population des exploitations agricoles, celle des exploitations apportant à un ménage non retraité l'essentiel de ses ressources ou la population complémentaire. Une approche indirecte de ces populations peut être tentée en répartissant les exploitations agricoles selon qu'elles emploient ou non l'équivalent d'un travailleur agricole à temps plein (tableau 1).

Tableau 1.
Exploitation dont la force de travail est inférieure à celle d'un travailleur agricole à plein temps^(a). Effectifs, pourcentages par rapport à l'ensemble des exploitations

Force de travail	< 0,75 PAT		< 1 UTA			
	RGA 1970 ⁽¹⁾	‰	EPEXA 1975 ⁽²⁾	‰	RGA 1979-1980 ⁽³⁾	‰
Allier	Effectifs ..	4 240	3 003		4 864	
	‰			25	23	35
Cantal	Effectifs ..	1 486	1 420		1 469	
	‰			12	13	14
Côtes-du-Nord	Effectifs ..	9 456	7 240		7 719	
	‰			24	22	25
Creuse	Effectifs ..	1 564	1 440		1 812	
	‰			11	12	17
Oise	Effectifs ..	1 676	1 310		—	
	‰			22	19	—
Sarthe	Effectifs ..	6 362	4 752		—	
	‰			27	26	—

^(a) La classification en termes de PAT (norme du temps de travail égale à 300 jours de travail/an) a été utilisée pour le RGA de 1970 et l'EPEXA 1975. Elle a été remplacée lors du RGA de 1979-1980 par l'unité de travail annuel ; de plus, la partition selon la force de travail, au niveau qui nous intéresse, n'est pas faite au même seuil dans les tableaux fournis par le SCEES (PAT : 0,75 unité, UTA : 1 unité).

Sources : SCEES ⁽¹⁾ LAPROSE. 04-09-1974.

⁽²⁾ Série S n° 119 - Fév. 1980.

⁽³⁾ PROSPER départemental.

Les données présentées ne sont pas strictement comparables d'une année à l'autre puisque le critère utilisé n'est pas le même en 1970 et 1975 d'une part, et en 1979-80 de l'autre. La partition n'est donc pas réalisée au même niveau. On peut cependant apprécier, au moins dans leurs grandes lignes, la variabilité interdépartementale et l'évolution du nombre relatif des exploitations agricoles utilisant une quantité de travail réduite.

Dans certains de ces départements, les exploitations utilisant moins de 0,75 PAT représentent environ le quart de l'ensemble dénombré par les statistiques agricoles en 1970 : c'est le cas de l'Allier, des Côtes-du-Nord, de la Sarthe et de l'Oise. En revanche, dans le Cantal et la Creuse, leur importance est nettement plus faible (environ 10 %). En 1975, cette distinction subsiste toujours.

En 1979-80, les statistiques agricoles ont défini un seuil plus élevé permettant de distinguer les exploitations professionnelles et non professionnelles : celles-ci dépassent en proportion le tiers de l'ensemble des exploitations dans l'Allier ; elles atteignent le quart dans les Côtes-du-Nord.

Le tableau 2 permet de compléter ces observations, en passant de l'unité de production, prise dans son ensemble, à son chef : il rapproche deux déclarations faites par ce dernier concernant, d'une part, son taux d'emploi sur l'exploitation, de l'autre, son activité principale.

Tableau 2.
Chefs d'exploitations
à activité agricole inférieure
à un mi-temps
ou qui ne sont pas
agriculteurs à titre principal.
Effectifs et pourcentages
par rapport à l'ensemble
des chefs

Chefs d'exploitations	A activité agricole inférieure à un mi-temps		Ne se déclarant pas agriculteurs	
	EPEXA 1975 (1) %	RGA 1979-1980 (2) %	RGA 1979-1980 (2) %	RGA 1979-1980 (2) %
Allier { Effectifs .. 3 384 % .. 26		4 328 32	4 179 31	
Cantal { Effectifs .. 1 744 % .. 16		1 291 12	1 459 14	
Côtes-du-Nord { Effectifs .. 8 468 % .. 26		7 448 24	7 631 25	
Creuse { Effectifs .. 2 497 % .. 21		1 723 16	1 793 16	
Oise { Effectifs .. 1 723 % .. 26		— —	— —	
Sarthe { Effectifs .. 4 786 % .. 26		— —	— —	

Sources : SCEES (1) Série S n° 119 - Fév. 1980.

(2) PROSPER - Tableaux 8 et 9.

Les chefs d'exploitations employés à moins d'un mi-temps sur leur exploitation constituent généralement plus d'un quart de l'effectif global en 1975 dans le groupe de départements déjà cités. Ils sont un peu moins nombreux dans le Cantal et la Creuse. En 1979-80, les deux critères conjugués (moins d'un mi-temps, chefs ne se déclarant pas agriculteurs à titre principal) donnent des résultats concordants ; ils corroborent ceux de 1975.

Les populations des chefs d'exploitation et celles des exploitations agricoles définies par la Statistique Agricole, sont donc loin d'être homogènes au regard des critères utilisés. Globalement, dans des départements comme l'Allier, les Côtes-du-Nord, l'Oise ou la Sarthe, le quart environ des chefs d'exploitation ne se considèrent pas comme des agriculteurs. De fait, on y

retrouve bien la même proportion de chefs employés à moins d'un mi-temps sur leur exploitation ou d'exploitations non professionnelles. Dans le Cantal et la Creuse, c'est entre 10 et 15 % que se situent ces chiffres.

1.1.2. Les agriculteurs exploitants selon le Crédit Agricole

Le Crédit Agricole attribue ses prêts à une personne physique (ou à une collectivité) et non à une entreprise individuelle agricole. Il ne connaît donc, sur le plan juridique, que ses sociétaires ou ses clients non sociétaires. L'exploitation agricole, en tant qu'unité économique, n'est prise en compte qu'indirectement.

L'agriculteur, sociétaire traditionnel du Crédit Agricole se voit réserver certains prêts spécifiques (foncier, surbonifié et bonifié, prêts à l'installation, etc.) En revanche, d'autres prêts à vocation agricole — les PSE par exemple — peuvent être attribués au titre de son exploitation à un chef d'exploitation ayant une activité extérieure. Des prêts comme le MTO peuvent être réalisés pour le logement tant au bénéfice des agriculteurs qu'à celui des autres ruraux. Les critères sont par conséquent divers.

La possibilité d'utiliser à bon escient les données issues des Caisses Régionales dépend donc d'une codification précise de la notion d'agriculteur exploitant et de la mise à jour régulière de leur fichier sociétaire. Malheureusement, il n'existe pas de définition légale du statut d'agriculteur et souvent même l'existence d'une codification acceptable est insuffisante pour garantir la mise à jour des fichiers. Ainsi les chiffres fournis par le Crédit Agricole peuvent contenir une part d'incertitude et il est difficile de distinguer au sein du fichier « clients » ceux qui sont véritablement chefs d'exploitation à temps plein, tout en n'étant pas retraités. Ce repérage nécessite des tris spécifiques qui ne peuvent pas toujours être faits par les Caisses Régionales.

Tableau 3.
Nombre et encours
des agriculteurs
de plus de 65 ans
endettés au CAM comparés
à ceux de l'ensemble
des agriculteurs endettés
(en 1977)

Agriculteurs endettés	Plus de 65 ans		Ensemble		
	Nombre	Encours (en milliers de francs)	Nombre	Encours (en milliers de francs)	
Côtes-du-Nord	Effectifs ..	418	8 559	18 433	1 525 117
	%	2	0,6	100	100
Sarthe	Effectifs ..	422	12 935	11 088	885 471
	%	4	1,5	100	100

Source : tri informatique opéré à la mi-1977 par les CRCAM de la Sarthe et des Côtes-du-Nord.

Ainsi, pour les Côtes-du-Nord et la Sarthe un dénombrement par classes d'âge a été opéré au sein des sociétaires identifiés dans le fichier client comme « agriculteurs ». L'âge est une des données les plus fiables de ces fichiers, puisqu'il est indiqué par l'année de naissance et peut être mis à jour automatiquement. Il permet d'isoler les agriculteurs disposant d'un encours, âgés de plus de 65 ans. On a donc par ce moyen une estimation du nombre d'agriculteurs retraités encore endettés. On constate que ces sociétaires détiennent un volume d'encours négligeable (0,6 % au total dans les Côtes-du-Nord, 1,5 % dans la Sarthe).

1.2. L'UNIVERS DE TRAVAIL RETENU

Les deux champs à rapprocher se recoupent très largement. Toutefois, celui qui est défini par les enquêtes agricoles comprend la totalité des agricul-

teurs à titre principal non retraités, certains agriculteurs à titre secondaire et certains agriculteurs retraités. Ces deux dernières catégories ne sont sans doute pas très endettées : elles représentent ensemble 10 à 20 % du total. Par ailleurs le champ utilisé par les Caisses de Crédit comprend des agriculteurs à titre principal non retraités et une faible proportion d'agriculteurs à titre secondaire et de retraités. Globalement, leur importance ne doit certainement pas dépasser 5 à 6 % du total.

Tableau 4.
Recoupement des champs.
Les pourcentages sont
exprimés par rapport
au total de chaque
sous-ensemble

	Côtes-du-Nord		Sarthe	
	EPEXA 1975 (SCEES)	CRCAM (mi 1977)	EPEXA 1975 (SCEES)	CRCAM (mi 1977)
Agriculteurs à activité exté- rieure principale	11 ^(a)	(4 ?)	17 ^(b)	(2-3 ?)
Agriculteurs âgés de 65 ans et plus	13 ^(c)	2	14 ^(c)	4

^(a) Calculé sur le sous-échantillon 20 de l'EPEXA.

^(b) Pourcentage de 1970 (RGA).

^(c) Calculé sur l'ensemble de l'EPEXA 1975.

Une solution aurait pu consister à tirer du fichier des Caisses de Crédit Agricole un échantillon représentatif des agriculteurs endettés et à reconstituer pour les exploitants correspondants les données structurelles à partir des enquêtes de la Statistique Agricole. Elle n'était pas praticable à cause des incertitudes du fichier du Crédit Agricole et parce qu'il aurait fallu établir une base de sondage au sein de ce fichier, ce qui, matériellement, n'était pas possible. En outre, l'objectif était d'apprécier l'évolution de tous les types d'exploitations agricoles face au problème de l'endettement, y compris de celles qui n'avaient pas accès au crédit. Un échantillon « Crédit Agricole », négligeant les agriculteurs non sociétaires ou non endettés, n'aurait pas permis d'atteindre ce but.

Enfin, sur le plan statistique, il fallait repérer la situation des agriculteurs de l'échantillon aux trois dates des enquêtes de structure. Pour tirer parti des données de l'EPEXA 1975, réalisées par sondage, il était impératif d'étudier des exploitations qui en faisaient partie.

L'appariement a donc été réalisé en utilisant un échantillon d'exploitations, tiré des enquêtes de la Statistique Agricole, fournissant les variables structurelles recherchées. Pour cet échantillon, on a reconstitué auprès des Caisses de Crédit Agricole l'historique de l'endettement des chefs correspondants entre 1970 et 1979-80.

Quels sont, enfin, les problèmes qu'une telle option entraîne ?

Sur un plan strictement technique, l'appariement nécessite un collationnement de listes très précis. Le rapprochement des données se faisant à partir de l'exploitation agricole, on rassemble pour celle-ci les informations concernant l'endettement des ménages concernés, même si, pour le Crédit Agricole, les personnes en cause disposent de comptes distincts. On fait ainsi, s'il y a lieu, la somme des encours de chaque membre d'un couple, celle des encours des divers associés d'un GAEC ou d'une société civile. L'opération est alourdie par la nécessité de suivre pendant dix ans une cohorte d'agriculteurs et d'exploitations. Cette durée rend inévitable de nombreux changements de situation concernant les liens entre le chef d'exploitation et son entreprise : maintien ou disparition de l'exploitation, remplacement du chef, fusion ou éclatement, création ou dissolution d'un GAEC ou d'une société de fait...

L'ensemble de ces modifications, qui se répercute sur la situation d'endettement, est intégralement pris en compte.

Par ailleurs, l'absence d'informations sur les caractéristiques d'endettement dans les enquêtes de structures amène à utiliser des échantillons censés être représentatifs de critères structurels (dimension économique, force de travail, orientation de production, etc.) et non d'endettement. Il faut donc faire en premier lieu l'hypothèse d'une bonne corrélation entre les variables de stratification des échantillons choisis et celles que nous nous proposons d'étudier.

Enfin, rappelons que par construction l'échantillon utilisé dans chaque département sera tiré d'une base comprenant toutes les exploitations, qu'elles soient professionnelles ou non. L'analyse du rapport à l'endettement des exploitations professionnelles en sera donc légèrement biaisé.

2. LA CONSTITUTION DE GROUPES HOMOGÈNES

Pour tirer parti de la dimension temporelle de l'analyse, le traitement de l'échantillon s'est fait en définissant des groupes d'exploitations, homogènes dans le temps, vis-à-vis de deux critères structurels. Leur combinaison donne la « situation » de l'exploitation, caractérisée par :

— la permanence dans l'échantillon, ou la disparition, au cours de la période et la présence continue d'un même chef ou l'existence d'une succession entre 1970 et 1979.

Les modalités suivantes sont prises en compte :

- pour la présence dans l'échantillon :
 - exploitation permanente,
 - exploitation disparue ;
- pour la succession :
 - absence de succession,
 - succession par une personne âgée,
 - succession par une personne jeune entre 1971 et 1975,
 - succession par une personne jeune entre 1976 et 1979.

Une population spécifique au sein des exploitations permanentes a été définie : celle des exploitations pérennes ; celles-ci n'ont subi ni changement de chef, ni modifications juridiques (morcellement de l'exploitation initiale en exploitations-filles ou constitution de GAEC). Ce groupe permet de suivre l'évolution d'exploitations présentes en permanence dans l'échantillon avec le même chef d'exploitation et le même statut juridique.

Les exploitations disparues sont celles qui, présentes dans l'échantillon en 1970, ne se retrouvent ensuite ni en 1975 ni en 1979-80.

Enfin, l'appréciation de la position, a priori particulière vis-à-vis de l'endettement, des exploitations qui ont connu un changement de chef au cours de la période, paraît indispensable, ce qui explique la présence du groupe des exploitations « avec succession ». Il y a « succession par jeune » si le nouveau chef est âgé de 40 ans ou moins au moment de l'installation, quand la date de celle-ci est connue. A défaut, pour la période 1971-75, il faut que le chef soit né après 1930 et pour 1975-79, après 1934.

Cette première répartition de l'échantillon en groupes d'exploitations homogènes est complétée par le repérage des « positions » d'endettement, qui fournit une autre grille de classification. Elle est beaucoup plus complexe que la première car les cas sont multiples⁽³⁾. Les deux critères utilisés sont les suivants :

⁽³⁾ On trouvera en annexe 2 un tableau récapitulant les diverses positions d'endettement repérées.

- situation d'encours en tel ou tel prêt, en tel ou tel groupe de prêts, etc., pour l'ensemble des prêts.
- réalisation de prêts au cours de la période (ou d'une des deux sous-périodes : 1971-75 ou 1976-79).

Le premier critère permet de définir les exploitations endettées ou non endettées pour tel ou tel objet à une date donnée. On étudie par exemple les caractéristiques des exploitations dont l'encours à long et moyen terme est nul en 1970, celles qui disposent d'un encours en prêts fonciers en 1980 ou encore celles qui sont constamment endettées de 1970 à 1980 (encours LMT non nul en 1970 et en 1980).

L'application du deuxième critère conduit au repérage des exploitations qui ont contracté tel ou tel prêt. Ainsi, on peut définir le groupe des exploitations qui ont réalisé au moins un PSE entre 1971 et 1975.

La combinaison des deux grilles (situation des exploitation × position d'endettement) permet de dresser une typologie des divers cas rencontrés et de les analyser.

3. LA BASE STATISTIQUE DE L'ÉTUDE

Elle est dérivée directement des travaux réalisés par le SCEES lors de la préparation de l'EPEXA 1975. Cette enquête a constitué une étape intermédiaire entre les recensements de 1970 et 1979-80 et avait pour but de fournir, de 1975 à 1978, des données statistiques sur un échantillon permanent d'exploitations agricoles.

Enquête par sondage, l'EPEXA 1975 a été réalisée en utilisant pour base le recensement général de l'agriculture de 1970. L'échantillon utilisé a été construit pour être représentatif de la population des exploitations agricoles présentes en 1970. On a fait l'hypothèse que son évolution entre 1970 et 1975 rendait bien compte de celle de la population dont il était tiré et qu'il « vieillissait » par conséquent de la même façon.

La démarche adoptée a donc consisté, pour chaque département, à extraire de l'EPEXA un sous-échantillon de caractéristiques homologues de celles de l'échantillon EPEXA proprement dit et à analyser son comportement de 1970 à 1975 et à 1979-80. Cette opération nous a été grandement facilitée par la conception du plan de sondage de l'EPEXA, qui prévoyait la possibilité de travailler sur des sous-ensembles de l'échantillon principal⁽⁴⁾.

3.1. CARACTÉRISTIQUES DES SOUS-ÉCHANTILLONS

Le tableau 5 récapitule la liste de ceux que nous avons utilisés, avec le nombre d'exploitations correspondant en 1980. Il donne également ce nombre pour les années 1975 et 1979-80.

Dans les départements du Cantal et de la Creuse, l'échantillon de travail est constitué par la somme de deux sous-échantillons de base. Cette solution a été retenue de façon à disposer d'un nombre suffisamment grand d'exploitations pour limiter les erreurs aléatoires.

Le sondage est à deux degrés. Le coefficient global d'extrapolation des exploitations appartenant à un sous-échantillon est le produit du taux d'extrapolation de l'EPEXA proprement dit multiplié par celui propre à ce sous-échantillon. Si T est le coefficient d'extrapolation de l'EPEXA et S celui du sous-échantillon, le taux global est $S \times T$ (tableau 6).

⁽⁴⁾ Cf. annexe 5.